



Le chiffre du mois...

137 millions de tonnes équivalent CO₂ : le seuil d'émissions annuelles auquel nous devons nous limiter pour atteindre le facteur 4, en France, en 2050.



Quatre ans après un premier audit, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a évalué les capacités de la France à atteindre son objectif de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, tel que fixé lors du Grenelle de l'Environnement en 2007. Les auteurs notent « plusieurs facteurs favorables apparus dans la lutte contre les gaz à effet serre », depuis 2013, tels que la promulgation de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, la Stratégie nationale bas carbone arrêtée en novembre ou encore la « diminution sensible » du coût des énergies renouvelables et la « sensibilisation accrue des populations aux problématiques climatiques ».

Cependant, ils mettent en alerte sur le recul encore trop lent des émissions. Selon la conclusion du rapport, l'atteinte du « facteur 4 » en 2050 nécessiterait une réduction de 3 % par an des émissions au lieu des 1,5 % moyens actuels, soit à l'abaissement du seuil d'émissions annuelles à 137 millions de tonnes équivalent CO₂. Selon les auteurs, l'effort doit se poursuivre dans de nombreux domaines. Ils indiquent ainsi que « L'agriculture reste difficile à décarboner et [qu'] un progrès des connaissances (sols, UTFC) demeure nécessaire » et que « le secteur du bâtiment est très en retard par rapport aux ambitions affichées en matière de rénovation » du fait notamment de « l'insuffisance de données fiables sur l'effet des rénovations effectuées ». Côté transports – secteur le plus émetteur de GES, les auteurs évoquent une « évolution lente » et proposent des pistes d'optimisation : « une meilleure efficacité énergétique, des sources d'énergies moins carbonées reposant sur l'électrification, les carburants alternatifs issus de biomasse ou l'hydrogène, voire de nouvelles formes de mobilités permises notamment par les techniques de l'information et de la communication ». Ils notent également que « le déploiement des énergies renouvelables intermittentes/déconcentrées ou des nouveaux vecteurs énergétiques n'est pas aisé et pose la question des réseaux intelligents, pour piloter le stockage, l'effacement, la stabilisation, et la sécurité » et indiquent que « l'industrie doit évoluer vers encore plus d'efficacité grâce à l'économie circulaire et travailler sur le stockage du carbone ».

Découvrez l'intégralité du rapport en suivant le lien suivant : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/008378-02_rapport_cle212381.pdf

Lien vers l'article du *Journal de l'Environnement* consacré au sujet : <http://bit.ly/2pY5gJN>

[Retour à la page d'accueil du site web des Assises](#)